

COMMUNIQUÉ DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS ET CONSOMMATEURS au sein de l'Observatoire de la formation des prix

L'Observatoire de la formation des prix : des prix et des marges !

En date du 6 mars 2012, a eu lieu la première réunion officielle de la commission « formation des prix » du Conseil de la consommation dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la formation des prix.

Cette commission est composée de trois groupes : les représentants des salariés et des consommateurs, les organisations patronales et les représentants du Gouvernement ; elle est chargée d'étudier et de discuter des analyses et rapports présentés par l'Observatoire de la formation des prix.

En notre qualité des représentants des salariés et consommateurs, nous nous félicitons du démarrage et du déroulement régulier des travaux de l'Observatoire de la formation des prix, dont la création résulte d'ailleurs d'une revendication commune des organisations syndicales formulée à plusieurs reprises lors des réunions du comité de coordination tripartite.

L'objectif des travaux de l'Observatoire doit être de rendre davantage transparent le fonctionnement de l'économie luxembourgeoise en général et la formation de ses prix en particulier.

Quels sont les produits à l'origine de l'inflation au Luxembourg ? Comment ces prix se forment-ils ? Quelle est la part des marges dans ces prix ? L'inflation légèrement plus élevée au Luxembourg qu'en moyenne européenne justifiée largement par un excédent de croissance au Grand-Duché s'explique-t-elle aussi partiellement par des marges bénéficiaires excessives ?

Il s'agit là de questions auxquelles les travaux de l'Observatoire de la formation des prix doivent amener à donner une réponse.

Ainsi, par exemple, le premier rapport semestriel de l'Observatoire paru au cours du mois de mars décrit l'évolution des prix en 2011. Il comprend également une comparaison de l'évolution des prix avec les pays voisins. Cette comparaison devrait toutefois, à nos yeux, être plus détaillée afin que l'on puisse détecter les produits qui connaissent les plus grandes divergences et afin que l'on puisse alors les soumettre à une analyse approfondie.

En ce qui concerne les prix administrés, c'est-à-dire les prix réglementés par l'Etat, ces derniers ont augmenté de 25% entre 2005 et 2011, alors que l'indice des prix à la consommation national a augmenté de 15% et l'inflation sous-jacente de 13%. Si l'inflation observée en 2011 était de 3,4%, elle aurait été de 2,7% seulement dans l'hypothèse, certes peu réaliste, des prix administrés stables.

Le premier rapport de l'Observatoire comprend également une analyse fort intéressante de l'impact de la libéralisation des prix des auto-écoles en 2011. Il arrive à la conclusion que cette libéralisation a conduit à des augmentations de prix excessives par rapport à ce qui aurait été nécessaire pour couvrir l'augmentation antérieure du coût de revient des auto-écoles.

Il en résulte qu'au lieu de servir aux consommateurs, la libéralisation n'a fait qu'aider les auto-écoles à augmenter leurs marges de bénéfices.

Cette première « étude de cas » réalisée par l'Observatoire illustre bien l'importance du rôle qu'il sera dorénavant amené à jouer en apportant notamment un éclairage et de la transparence manquants en matière de formation des prix.

Luxembourg, le 19 avril 2012

communiqué N°OX